

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 24 novembre 2025

DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-FORMATION-56

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVE LE CADRAGE TEMPORAIRE DE LA NOUVELLE OFFRE DE FORMATION POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val- de-Marne (UPEC) ;
- VU** le cadrage temporaire de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027, présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 novembre 2025 et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve à la majorité, le cadrage temporaire de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027*, tel que défini dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 24 novembre 2025

Fait à Créteil, le lundi 24 novembre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 21
Quorum : 20	Votes exprimés : 36
Membres présents : 21	Pour : 34
Membres représentés : 15	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 36	Abstentions : 2

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Cadrage

Nouvelle Offre de Formation

Document provisoire dans l'attente du rapport du
HCERES

Prise en compte des recommandations du HCERES (rapport Établissement non reçu à date !)

Prise en compte :

- du projet ERASME ;
- des recommandations de la Cour des Comptes ;
- des incidences du vote du CA sur le PREF ;
- du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance ;
- Des retours du HCERES sur chaque formation.

Co-construit avec les directions de composante : 3 réunions de travail en 2024 et 2025

Besoin exprimé par les composantes d'anticiper le travail des équipes pédagogiques
-> envoi d'un premier document au printemps indiquant de grandes lignes

Dans ce cadre, deux documents ont été adressés aux composantes :

1. Une nouvelle matrice des maquettes 2M3C intégrant la concordance avec les fiches RNCP (transmise le 16/04/2025)
2. Une nouvelle grille des compétences transversales en conformité avec les attendus de l'arrêté de licence (transmise le 03/06/2025)

L'UPEC engage une refonte de son offre de formation pour répondre aux enjeux :

- académiques, professionnels et territoriaux ;
- tout en garantissant qualité, lisibilité et soutenabilité.

Cette nouvelle offre s'inscrit dans une logique :

- de pilotage renforcé ;
- d'alignement avec les référentiels RNCP ;
- de co-construction avec les parties prenantes.

La CFVU vote les points structurants minimaux du cadrage, indispensables à la modélisation et à la mise en œuvre opérationnelle.

Périmètre du cadrage :

- formations délivrant un diplôme national de 1^{er} et 2^e cycle (hors DE IEP, diplômes d'études de santé et diplômes d'ingénieur).

6 objectifs d'établissement

1. **Renforcer l'acquisition des compétences transversales** en licence (blocs obligatoires, cf tableau)
2. **Alignement aux fiches RNCP** (rattachement des enseignements à des blocs de compétences, dès 2026)
3. **Renforcer l'employabilité des étudiants et les mises en situation professionnelle** tout au long des cursus (stages, alternance, projets...)
4. **Rendre plus systématique et formalisée l'association des parties prenantes** (organisations, territoires, étudiants) dans la co-conception et l'évolution de l'offre de formation : 18 formations volontaires en vague 1
5. **Favoriser les passerelles** entre les mentions en licence
6. **Maîtriser l'offre de formation et ses coûts** pour garantir une offre durable et de qualité répondant à la diversité de son public

Un pilotage pour une offre de formation de qualité

A réaliser par les composantes

- Conseil de perfectionnement conformément au nouveau cadrage voté en CFVU le 22/09/2025 (disponible sur l'intranet ici : [Cadrages et procédures - Intranet UPEC](#))
- Évaluation des enseignements

A réaliser par l'observatoire des réussites étudiantes (ORÉ)

- Évaluation des formations (disponible sur l'intranet ici : [Observatoire vie étudiante - Intranet UPEC](#))
- Enquêtes insertion et devenir des diplômés (disponible sur l'intranet ici : [Observatoire vie étudiante - Intranet UPEC](#))

Soutenabilité des moyens engagés et effectifs seuils

Par cours et formation, après prise en compte des mutualisations :

- Licence, BUT, licence professionnelle et DEUST : 25 étudiants
- Master 1 : 20 étudiants
- Master 2 : 15 étudiants (25 pour les masters du domaine DEG)

Déroghations prévues : mission de service public, plateaux techniques, poursuite en thèse majoritaire

État des lieux annuel en novembre (sur la base des inscriptions pédagogiques) & dialogue entre Direction composante et Direction université

Évaluation à mi-parcours

- Sur la base des promotions 2026-2027 et 2027-2028
- Indicateurs quantitatifs et questionnaire

Lisibilité de l'offre de formation

- Importance du libellé de la formation et de sa stabilité : 1^{er} repère pour les étudiants et employeurs
- Aucun changement de libellé possible avant 2028
- Changement de libellé possible avant 2028 si inscription dans une démarche de Co-conception

Construction et évolution des maquettes et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (2M3C)

- N'ont pas vocation à être modifiées chaque année
- Possible uniquement si argumenté et validé par Conseil de perfectionnement et Conseil de gestion

Principes généraux pour les diplômes nationaux (1^{er} et 2^{ème} cycle)

- Année = 60 ECTS & Semestre = 30 ECTS
- 1 ECTS = entre 25 h et 30h de charge de travail par l'étudiant, sous toutes ses formes
- Semestre : au moins 4 UE, sauf si stage
- Possibilité de prévoir une note seuil par UE (entre 7 et 10/20)
- UE exprime un BCC avec un verbe d'action ★
- Nombre d'ECTS du stage : proportionnel à sa durée → stage de 6 mois = 30 ECTS !
- Possibilité de déconnecter ECTS et coefficients semestriels (pour le stage par exemple)
- Un enseignement mutualisé peut conduire à des ECTS différents entre parcours-types si justifié
- Mise en cohérence entre maquettes et compétences des fiches RNCP

★ : sauf cas spécifiques justifiés et validés en CFVU

Maitriser une langue étrangère est un impératif pour les diplômés de l'ESR

- Inciter à la mobilité
- Alternative : internationalisation à domicile
 - Enseignement disciplinaire en langue étrangère
 - Inclusion dans les groupes d'étudiants en mobilité entrante
 - Dispositifs pédagogiques spécifiques : stage à l'étranger, projets avec des pairs internationaux...
 - Aurora
- Apprentissage d'une LVE obligatoire chaque année (1^{er} et 2^{ème} cycle) : cours de langue ou cours en langue
- Incitation à la certification externe (TOEIC, DELE...) : accompagnement par le CIDP (*en cours de mise en place*)

Organisation du 1^{er} cycle

Bloc de 32 ECTS minimum répartis sur les 3 années (contre 36 ECTS avant) :

- Linguistiques : LVE obligatoire chaque semestre (3 ECTS/semestre), certification en fin de cycle recommandée
- Français écrit : 1 ECTS (Voltaire, Ecri+ ou autre)
- Numériques : 3 ECTS (PIX préconisé et certification recommandée en fin de 1 er cycle)
- TEDS : 2 ECTS (tronc commun CIDP) + 1 ECTS disciplinaire recommandé
- Enseignement d'ouverture : 2 ECTS en L2 ou L3 (catalogue UPEC)
- Préprofessionnalisation : 2 ECTS + stage obligatoire d'1 mois (2 ECTS)

La licence doit prévoir :

- Un enseignement de préprofessionnalisation en licence, dont l'objet est de préparer l'étudiant à la recherche d'un stage ou d'une alternance et à la construction de son projet professionnel ;
- La possibilité de faire un stage doit être prévue chaque année de licence, sans pour autant qu'il emporte obligatoirement acquisition de crédits (stage optionnel)★ ;
- Intervention d'enseignants non académiques à hauteur de 10 % des volumes horaires ★ ;
- Évaluation systématique des acquis du stage *via* Estage ;
- Sur la durée du 1^{er} cycle, une immersion professionnelle d'au moins un mois est obligatoire et emporte acquisition de crédits. L'équipe pédagogique peut valider une activité de substitution (emploi salarié, engagement associatif, Service Civique...)★.

★ : sauf cas spécifiques justifiés et validés en CFVU

PROPOSITION ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS NON DISCIPLINAIRES EN LICENCE (2026-2030)

Semestres concernés	Compétences informationnelles et méthodologiques (<i>Méthodologie du travail universitaire et méthodologie documentaire</i>)	Transition Ecologique pour un Développement Sostenable - TEDS	Compétences linguistiques		Compétences numériques et de traitement des données	Compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles		Enseignement d'ouverture	TOTAL Enseignements non disciplinaires obligatoires <u>ECTS minimum</u>	
			Langues vivantes étrangères - LVE	Renforcement de la maîtrise en langue française		Stage	ECUE de préprofessionnalisation			
S1	2 ECTS dont au moins une partie en L1		3 ECTS/semestre soit 18 ECTS en tout dont : - 9 ECTS minimum de cours de LVE ; - 9 ECTS pouvant être dispensés dans le cadre d'enseignements disciplinaires délivrés dans une LVE	1 ECTS (Projet Voltaire, Ecri+ ou autres)	3 ECTS	Stage obligatoire d'1 mois minimum soit 2 ECTS minimum Stage facultatif (sans ECTS) à prévoir chaque année sauf l'année du stage obligatoire	2 ECTS minimum		32/180 ECTS	
S2										
S3		2 ECTS (20h tronc commun UPEC) + 1 ECTS facultatif						2 ECTS		2 ECTS
S4										
S5										
S6										
Récapitulatif ECTS minimum sur les 3 années de L	2 ECTS	2 ECTS en L3	18 ECTS	1 ECTS	3 ECTS	4 ECTS	2 ECTS			
Rappel 20/25	3 ECTS	NC	18 ECTS	NC	3 ECTS	9 ECTS	3 ECTS		36/180	

Volumes horaires en licence

1 500 heures au maximum (sauf double-diplômes)

Possibilité d'y inclure le temps dédié aux stages et projet (250 h max pour les stages)

En L1 (hors double diplôme), le volume horaire est plafonné à 450 heures afin de limiter les échecs

Organisation du 2^{ème} cycle

1. Volume horaire

Entre 550 heures et 820 heures de cours sur le cycle

Rappel : au moins 200 h de cours sur l'année pour permettre un stage

2. Adossement à la recherche

3. Professionnalisation

- Au moins 4 mois d'immersion professionnelle sur le cycle (M1 + M2)
- La possibilité de faire un stage doit être prévue chaque année de master, sans pour autant qu'il emporte obligatoirement acquisition de crédits (stage optionnel)★ ;
- Intervention d'enseignants non académiques à hauteur de 20 %★.

★ : sauf cas spécifiques justifiés et validés en CFVU

Co-conception des formations

La mise en place de la démarche CCF est centrale dans le projet [ERASME](#).

Elle vise à associer enseignants, étudiants, *alumni*, acteurs socio-économiques à la conception de nos formations (contenu, pédagogie et leur évolution

Son objectif : améliorer la réussite académique et l'insertion professionnelles des étudiants.

Pour en savoir plus :

[Co-conception des formations](#)
ou coconception-formation@u-pec.fr

L'inscription à la démarche CCF est fortement recommandée pour toute l'offre de formation